



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Deplacements-pour-le-besoin-du>

Déplacements pour les besoins du service : indemnités kilométriques et frais d'hébergement



- Carrière -

Date de mise en ligne : jeudi 20 février 2014

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Les dernières actualisations des taux des indemnités kilométriques et des frais d'hébergement datent de 2008 et 2006. L'UNSA Fonction publique demande leur revalorisation.

Par un courrier du 24 janvier 2014 adressé à Marylise Lebranchu, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, l'UNSA Fonction publique a demandé que soient réactualisés les barèmes des indemnités kilométriques et des frais d'hébergement occasionnés par les déplacements des fonctionnaires de l'Etat pour l'exercice de leurs missions et le besoin du service.

En effet, ces taux de remboursement n'ont fait l'objet d'aucune revalorisation depuis respectivement 2008 et 2006, alors même que le montant des frais engagés a subi une réelle inflation.

Dans un contexte de rémunérations gelées et de baisse du pouvoir d'achat, un tel statu quo ne peut perdurer.

Déjà, en 2008, l'UNSA Fonction publique avait réclamé et obtenu une revalorisation du taux des indemnités kilométriques et c'est dans le même objectif qu'elle demande et redemandera si nécessaire qu'une réponse favorable soit apportée à ces légitimes revendications.